



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 25 septembre 2018

OBJET : Demande d'accès à l'information – décision
N/dossier : 60059 / 2018-7

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ci-après nommée « Loi sur l'accès », nous avons traité votre demande reçue le 17 septembre 2018, laquelle se lit comme suit :

[...]

je désire recevoir copie des formulaires suivants:

- le formulaire (évidemment vierge) utilisé en septembre 2018 aux fins de demande de documents et de renseignements;
- le formulaire (évidemment vierge) utilisé en septembre 2018 pour formuler une demande de justification visant à obtenir un mandat d'aide juridique;
- tout autre formulaire (évidemment vierge) - s'il en est - généralement utilisé en septembre 2018 lors de l'étude de l'admissibilité d'un demandeur d'aide juridique.

Notez que le terme actuellement signifie "en 2018".

[...]

Décision

Nous donnons suite à votre demande. En effet, vous trouverez ci-joint :

- le formulaire utilisé en septembre 2018 quant aux demandes de renseignements et de documents transmis aux requérants d'aide juridique par les centres régionaux;
- le formulaire utilisé en septembre 2018 quant à la demande de justification visant à obtenir un mandat d'aide juridique.



Également joints, quelques autres documents généralement utilisés en septembre 2018 par les centres régionaux lors de l'étude de l'admissibilité d'un demandeur d'aide juridique, à savoir :

- le formulaire utilisé pour obtenir des informations du Ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale;
- la déclaration d'un tiers;
- la déclaration relative à une pension alimentaire.

De plus, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'onglet aide juridique sous la rubrique comment faire une demande d'aide juridique. Vous y trouverez les étapes à suivre pour faire une demande d'aide juridique ainsi que les informations et documents requis par toute personne voulant bénéficier de l'aide juridique.

<https://www.csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques/aide-juridique/comment-faire-une-demande/fr>

Vous trouverez ci-joint copie de l'article de loi sur lequel se fonde notre décision.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé *Avis de recours*.

Veuillez agréer, _____, nos salutations distinguées.

(Original signé)

M^e Richard La Charité

Secrétaire de la Commission et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

RLC/lc

p.j.



Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Révision devant la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

[...]

CHAPITRE I

APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

[...]

Demande de renseignements et documents

(peut être adaptée aux besoins)



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTS AU REQUÉRANT (art. 64 Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques)

Nom du requérant(e) :		Date :	
Numéro d'assurance sociale requérant(e) <input type="checkbox"/>		conjoint(e) <input type="checkbox"/>	
Preuve écrite d'aide sociale et montant des prestations du mois courant <input type="checkbox"/>			
REVENUS (indiquant les montants bruts et le nombre de semaines)	Requérant(e)	Conjoint(e)	REVENUS
Relevé de paie cumulatif - Revenus d'emploi (salaire, commissions, pourboires, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Relevés de calcul prêts et bourses
Nom et adresse de l'employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Relevé du percepteur - pension alimentaire reçue
Relevé - Assurance emploi (attestation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Relevé - Régie des rentes du Québec
Relevé - RQAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Relevé - Pension de vieillesse
Relevé - CNESST	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration complète de revenus provincial et avis de cotisation de l'année précédente
Relevé - SAAQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	États financiers de l'entreprise
Relevé de calcul d'Emploi-Québec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revenus de loyers (état des loyers)
DÉDUCTIONS			
Reçu de frais de garde payés pour enfant(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Relevé du percepteur - pension alimentaire payée
Preuve des frais de scolarité payés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve de fréquentation scolaire
Reçus des dépenses pour pallier à une déficience physique ou mentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reçus des frais médicaux
ACTIFS (BIENS ET LIQUIDITÉS)			
Évaluation municipale des immeubles et soldes hypothécaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	REER ou autres droits de retraite
Relevés des 3 derniers mois avec solde à jour pour tous les comptes bancaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificats de dépôt garanti, obligations d'épargne, actions, REEE, CELI ou autres placements et économies
Documents requis pour compléter la demande de service juridique			
Décision de l'organisme ou copie de la décision administrative contestée	<input type="checkbox"/>		Copie du dernier jugement du tribunal
Numéro de dossier de la cour	<input type="checkbox"/>		Copie de la procédure
Copie de la plainte ou dénonciation	<input type="checkbox"/>		Nom de l'avocat
Autres documents :			
L'étude de votre demande est suspendue jusqu'au _____, afin de vous permettre de nous fournir les documents requis.			
<small>Veuillez noter que l'aide juridique peut être refusée à toute personne qui, sans raison suffisante, néglige de fournir les renseignements ou documents requis pour l'étude de sa demande (art. 70 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services).</small>			
No de dossier A.J.:			
Coordonnées de la personne et du bureau qui traite la demande		Signature du requérant : _____	
Bureau d'aide juridique de _____ Numéro de télécopieur : _____			

Demande de justification visant à obtenir un mandat d'aide juridique

Date _____

Me _____

Objet : Dossier n° : _____

Les renseignements suivants sont nécessaires afin de donner suite à la demande d'aide juridique

A) En matière de couverture discrétionnaire

Justifier et expliquer par écrit en quoi le service requis peut être couvert par la *Loi sur l'aide juridique*

Exemple : emprisonnement ou mise sous garde, perte de moyen de subsistance, intérêt de la justice, appel ou recours extraordinaire en demande, affaire qui met en cause la sécurité physique, la sécurité psychologique, les moyens de subsistances, les besoins essentiel, etc.

B) En matière de vraisemblance de droit

Fournir les motifs par écrit justifiant la vraisemblance de droit ou les chances de succès du recours du requérant

C) Autres informations

Directeur du bureau d'aide juridique

ou

Avocat responsable du dossier au
Bureau d'aide juridique

Copie conforme: Madame _____

Monsieur _____

SVP donner suite avant le : _____



CENTRE COMMUNAUTAIRE
JURIDIQUE DE

ADRESSE

Téléphone :
Télécopie :

DESTINATAIRE



CLE _____
Télécopieur :



Bureau de _____
Télécopieur :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Notre dossier : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

S.V.P. à compléter et nous retourner le tout par le biais du télécopieur

RESERVE A L'ADMINISTRATION (MESS)



Numéro de dossier (CP12): _____



Statut du dossier : actif Inactif
(motif) _____



Demande déposée le _____ Dossier à l'étude



Cette personne reçoit des prestations depuis le _____



Était-elle prestataire au mois _____ de l'année courante



Si oui, le montant de ses prestations _____



Dépôt à la Cour S.V.P. faire lettre-type (J08)

Signature du responsable: _____ Date: _____

Apposez le sceau ici

Commentaires:

Demande déposée par :

Déclaration d'un tiers



Bureau d'aide juridique de _____

(Ville), ce _____

À : _____

Je, _____, déclare que _____ vit à mon domicile et que je subviens entièrement à ses besoins depuis le _____ et déclare avoir la capacité financière de le faire.

Je, _____, déclare assumer pour _____ les frais suivants depuis le _____ :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> montant : _____ |
| <input type="checkbox"/> Nourriture | <input type="checkbox"/> montant : _____ |
| <input type="checkbox"/> Vêtements | <input type="checkbox"/> montant : _____ |
| <input type="checkbox"/> Soins personnels | <input type="checkbox"/> montant : _____ |
| <input type="checkbox"/> Études | <input type="checkbox"/> montant : _____ |
| <input type="checkbox"/> Transport | <input type="checkbox"/> montant : _____ |
| <input type="checkbox"/> Autre : _____ | <input type="checkbox"/> montant : _____ |

Article 83.23 Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services juridiques :

Commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 800 \$ et d'au plus 10 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins 2 500 \$ et d'au plus 62 000 \$, s'il s'agit d'une personne morale, toute personne qui fait une déclaration qu'elle sait fausse ou trompeuse ou transmet un document sachant que celui-ci contient un renseignement trompeur ou faux, en vue:

- 1° de se rendre ou de demeurer admissible à l'aide juridique prévue par le chapitre II;
- 2° de rendre un membre de sa famille admissible ou de le faire demeurer admissible à cette aide;
- 3° d'aider une autre personne à obtenir cette aide à laquelle elle n'a pas droit.

Signature

Déclaration relative à une pension alimentaire



Bureau d'aide juridique de _____

(Ville), ce _____

À : _____

Je, _____, déclare que depuis le _____, je reçois de _____ une pension alimentaire de _____ \$ par _____ (semaine, mois, année) pour le bénéfice de _____.

Je, _____, déclare que depuis le _____, je verse à _____ une pension alimentaire de _____ \$ par _____ (semaine, mois, année) pour le bénéfice de _____.

Article 83.23 Loi sur l'aide juridique et la prestation de certains autres services juridiques :

Commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 800 \$ et d'au plus 10 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins 2 500 \$ et d'au plus 62 000 \$, s'il s'agit d'une personne morale, toute personne qui fait une déclaration qu'elle sait fausse ou trompeuse ou transmet un document sachant que celui-ci contient un renseignement trompeur ou faux, en vue:

- 1° de se rendre ou de demeurer admissible à l'aide juridique prévue par le chapitre II;
- 2° de rendre un membre de sa famille admissible ou de le faire demeurer admissible à cette aide;
- 3° d'aider une autre personne à obtenir cette aide à laquelle elle n'a pas droit.

Signature